



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné de ce qui suit :

Lors de la prochaine séance du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville se déroulant le 10 octobre 2023 à 20h à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr, les membres du conseil statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure N^o DM 2023-004

Propriétaires : Nicolas Chagnon et Stéphanie L'Ecuyer

Adresse : 9, rue Rogel-Lamoureux

Zone : R-204

Nature de la demande : La demande vise à autoriser la construction d'un garage privé isolé d'une hauteur plus élevée que la maison, ce qui est contraire à l'article 54.7 du Règlement de zonage no.452. Le garage projeté prévoit une hauteur de 18 pieds et 10 pouces alors que la maison est d'une hauteur de 16 pieds, donc un excès de 2 pieds et 10 pouces.

Lors de cette séance, le conseil municipal entendra toute personne qui souhaite s'informer ou donner son avis sur cette dérogation mineure.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 20^e jour de septembre 2023.

Je, soussignée, Directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis public ci-haut à l'hôtel de ville, sur les plateformes de communication ainsi que sur le site Internet de la municipalité en conformité avec le règlement relatif aux avis publics entre 8 heures et 10 heures ce 20^e jour de septembre 2023.

Nancy Corriveau

Directrice générale et greffière-trésorière